

DECISION N° 2026-030
RELATIVE A LA DECLARATION SANS SUITE DU LOT N° 6 DU MARCHÉ
2025271TXEPHE5

Le directeur général de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L345-1 à L345-7 du code de la recherche ;

Vu les articles D345-1 à D345-17 du code de la recherche ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant ce qui suit :

1. Une procédure d'appel d'offres ouvert du marché 2025271TXEPHE a été lancée le 11/03/2026, ayant pour objet la construction par l'Etablissement Public Campus Condorcet (EPCC) du nouveau siège de l'Ecole Pratique de Hautes Etudes (EPHE) à Aubervilliers.
2. L'article R2122-2 du CCP dispose : « L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque, dans les cas définis ci-après, soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables définies à l'article R. 2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'article L. 2152-4 ont été présentées, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées :
1° Appel d'offres lancé par un pouvoir adjudicateur ;
2° Procédure formalisée lancée par une entité adjudicatrice ;
3° Marché répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée ;
4° Marché relevant des 3° et 4° de l'article R. 2123-1.
Dans les cas mentionnés aux 1°, 2° et 4° répondant à un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil européen applicable à ces marchés figurant dans un avis annexé au présent code, un rapport est communiqué à la Commission européenne si elle le demande ».
3. Dans la présente procédure, aucune offre n'a été remise pour le lot 6, rendant ainsi ce lot infructueux.

DECIDE :

Article 1 : la procédure du lot 6 du marché n° 2025271TXEPHE5 est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Article 2 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aubervilliers, le 27/07/2026



Rémi LATASTE

Directeur général de l'établissement public

Affichée et publiée le : 27/07/2026
Exécutoire le : 27/07/2026

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montreuil – 7, rue Catherine Puig - 93100 MONTREUIL ou sur le site <https://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**
8 cours des Humanités
93322 Aubervilliers Cedex
campus-condorcet.fr